



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public donné par la soussignée, greffière adjointe par intérim de la ville de Léry, qu'au cours de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 qui aura lieu à la salle du conseil municipal située au 1, rue de l'Hôtel de Ville, à compter de 19 h 30, le conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise à autoriser la construction d'un garage isolé en cours avant sur un terrain portant le numéro de lot #5 141 606, du cadastre du Québec, situé au 1599 chemin du Lac Saint Louis, dans la zone H01-01.

Nombre de garage isolé sur l'immeuble : Aucun

Norme en vigueur : Implantation en cours arrière ou latéral

Dérogation : Implantation du garage isolé en cours avant

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande contrevient au règlement de zonage numéro 2016-451, article 188, tableau 5.2, qui prohibe l'implantation de garages isolés en cours avant sur l'ensemble du territoire de la ville de Léry.

Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ci-haut mentionnée.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 17e jour du mois de décembre 2025

Ann-Julie Thomas
Greffière adjointe par intérim